



Conseil municipal

4 décembre 2024





1

LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025 BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE



Conseil municipal - 4 décembre 2024

Plan

☐ **Contexte général**

- Le contexte international
- Le contexte national
- La situation des finances publiques
- Le projet de loi de programmation 2023-2027
- Le projet de loi de finances

☐ **Tendances budgétaires et orientations**

- Les recettes de fonctionnement
- Les dépenses de fonctionnement
- La section d'investissement
- La dette communale

☐ **L'évolution des finances communales**

- La prospective du budget de fonctionnement 2020-2027
- Le plan pluriannuel d'investissement 2020-2027





Contexte général : la situation économique et sociale

Conseil municipal - 4 décembre 2024

Le contexte international

La désinflation mondiale se poursuit et la croissance devrait rester stable. Les perspectives risquent cependant d'être révisées à la baisse avec l'accentuation possible des tensions géopolitiques notamment entre Israël et l'Iran, la montée du protectionnisme, la poursuite des phénomènes météorologiques extrêmes... La hausse des prévisions de croissance d'une partie des pays comme les Etats Unis ou encore les pays émergents d'Asie suite au développement de l'intelligence artificielle et du besoin grandissant en semi-conducteurs et conducteurs électroniques, a compensé la baisse des prévisions dans les régions du Moyen-Orient, d'Asie centrale, et pour l'Afrique subsaharienne impacté notamment par des perturbations sur la production et le transport des produits de base.

Ainsi, la croissance mondiale devrait atteindre 3,2% en 2024, tout comme en 2025. Après un épisode inflationniste lié à la pandémie de covid-19, l'inflation recule passant de 8,7% en 2022, à 6,9% en 2023 puis à 5,8% en 2024 et 4,4% en 2025.

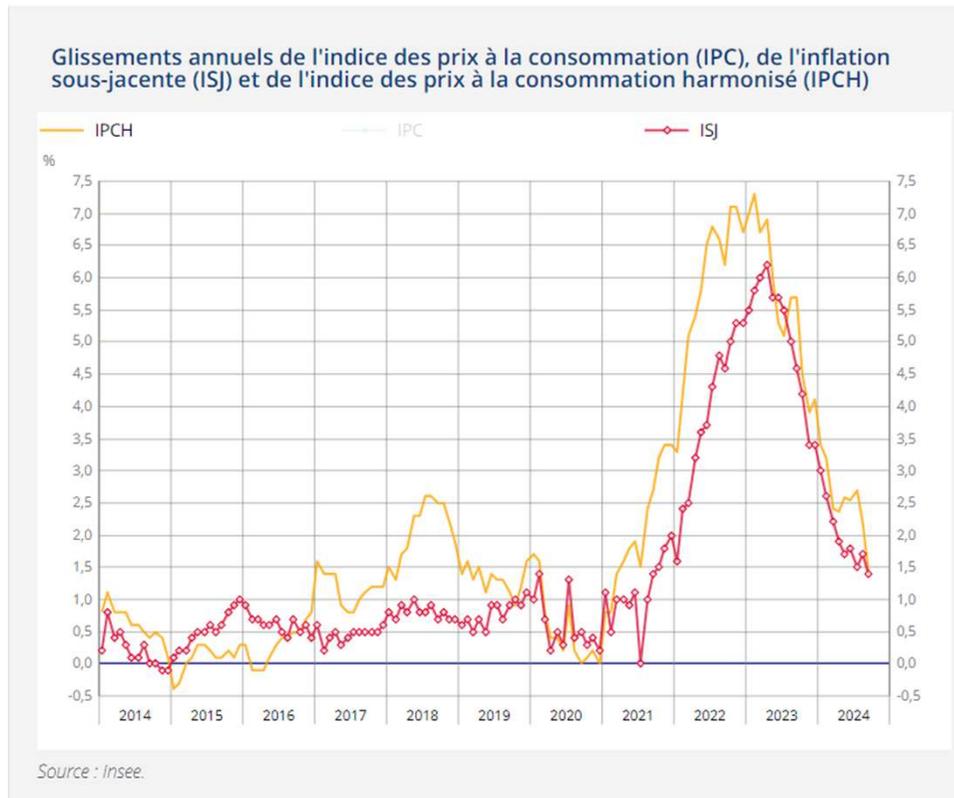
La zone Euro reste toujours une région fortement exposée au conflit en Ukraine. Sa croissance est estimée à 0,8% pour 2024 et 1,3% en 2025.

L'élection de Donald Trump aux Etats Unis risque d'avoir un fort impact sur la croissance des pays de l'Union européenne en 2025 avec le renforcement des droits de douanes.



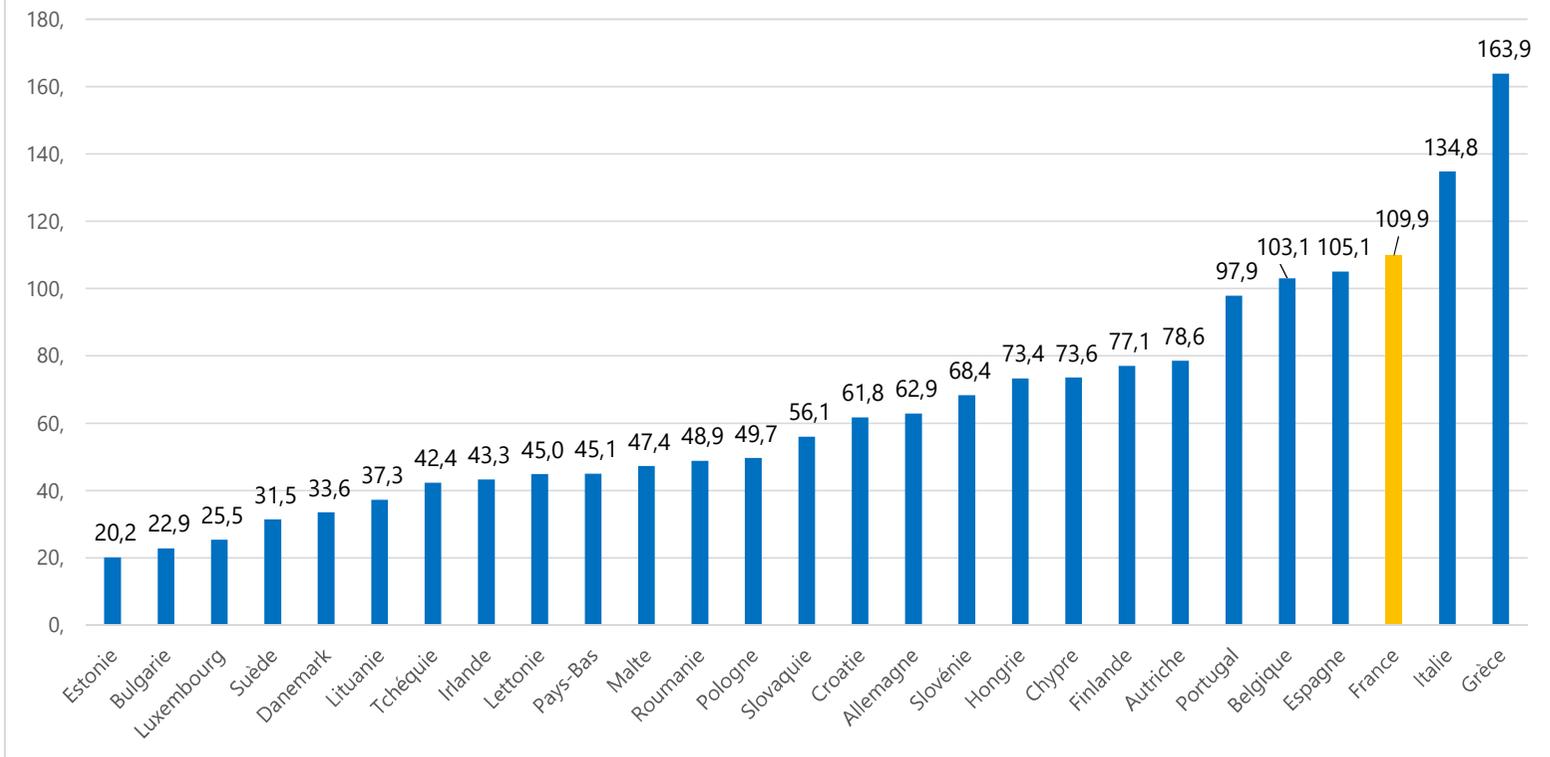
Le contexte national

- En France, la croissance pour 2024 devrait atteindre 1,1 % et 0,8% pour l'année 2025
- L'inflation en France en octobre 2024 s'élève à 1,5% sur 1 an. Pour 2024, elle devrait atteindre 2,5% et revenir à 1,5% d'ici 2025



La situation des finances publiques

Le positionnement de la France en termes de dette dans l'UE au 31/12/2023

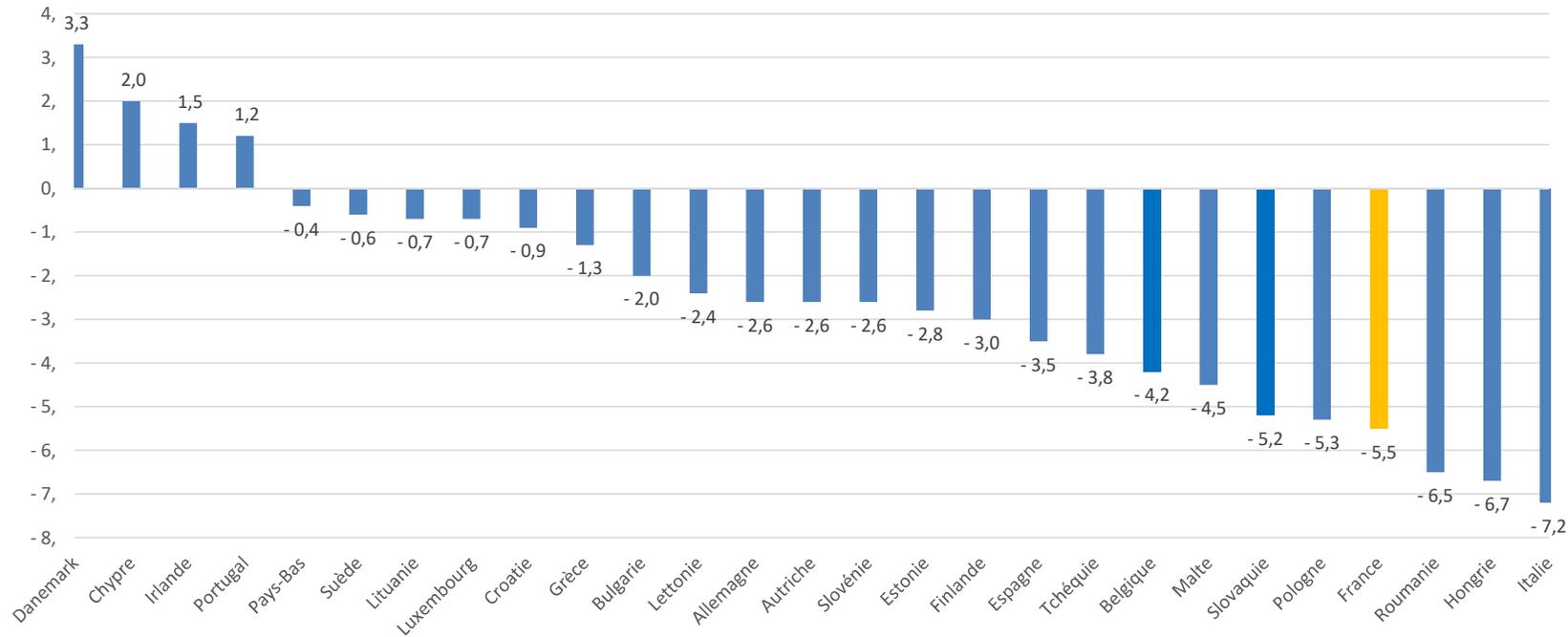


Source : Eurostat



La situation des finances publiques

soldes publics dans l'UE 2023

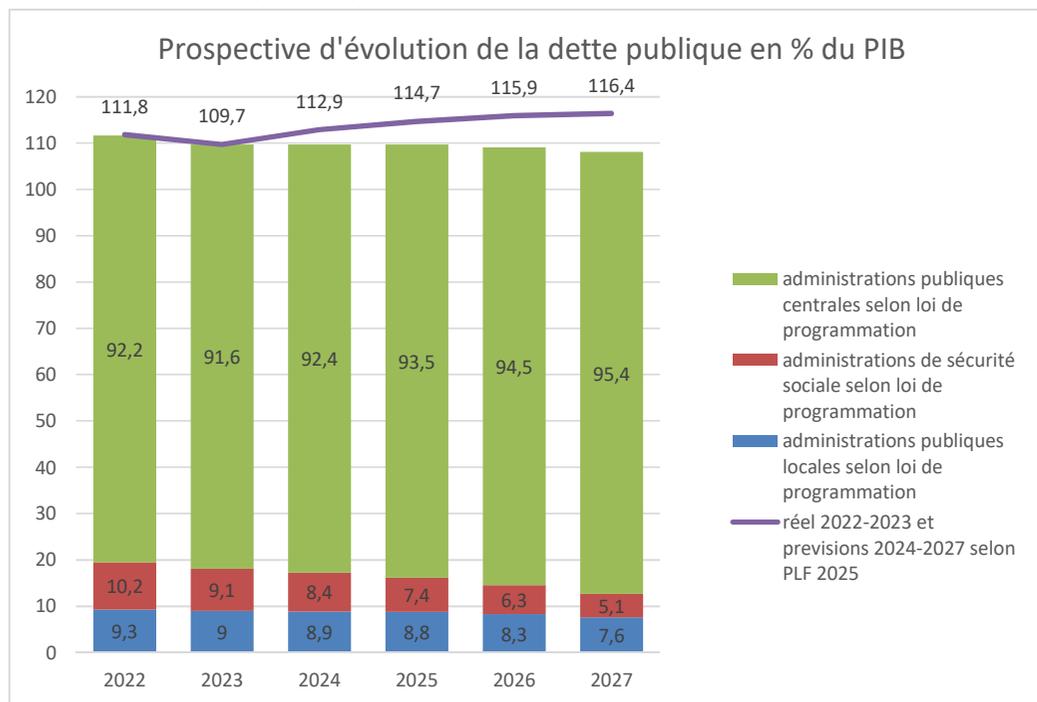


En 2023, 4 Etats membres ont déclaré un excédent budgétaire.
Sur les 27 pays, 16 ont respecté le critère de Maastricht limitant le déficit public à moins de 3% du PIB

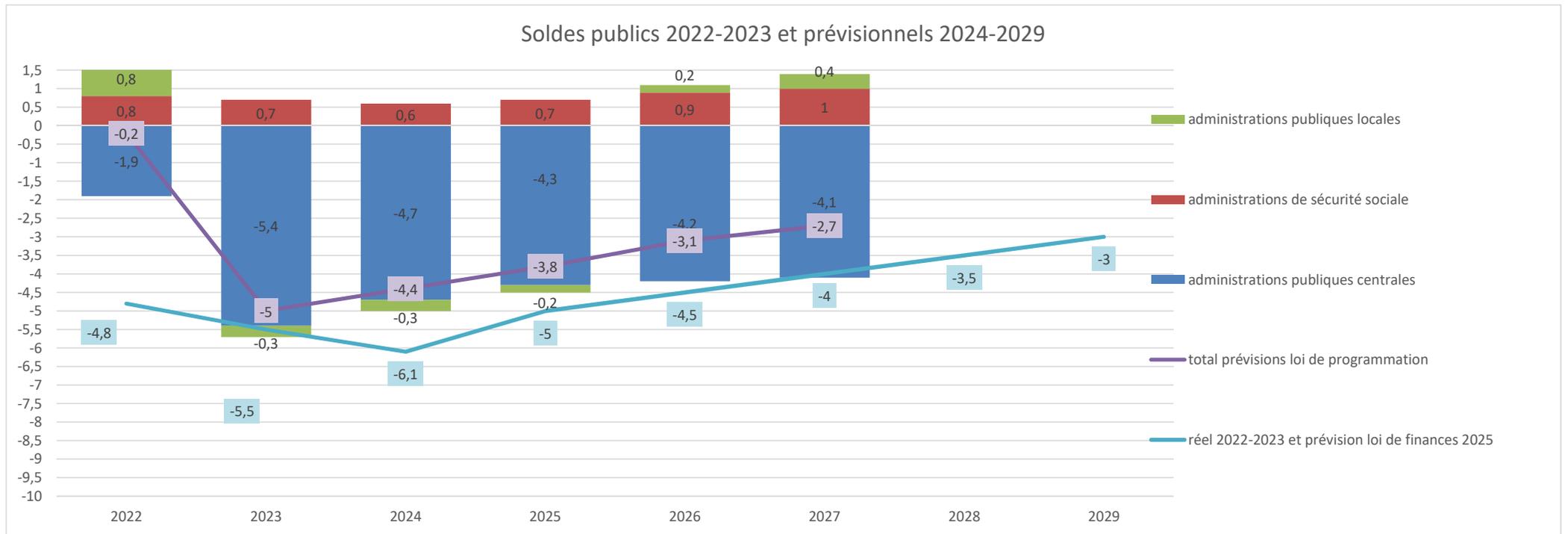


La situation des finances publiques

La loi de programmation 2023-2027 fixe la stratégie financière pluriannuelle des finances publiques, déterminant ainsi la trajectoire globale des ressources financières pour l'ensemble des administrations publiques. La loi de programmation des finances publiques qui ambitionnait de réduire le déficit public d'ici 2027 à 108,1% du PIB en comptant sur la baisse de la dette de la Sécurité sociale et de celle des administrations publiques locales (la moyenne des 27 pays de l'Union est à 84% en 2022), a été revue par les projections du projet de loi de finances 2025 : la dette publique continue de s'accroître pour atteindre finalement en 2027 116,4% du PIB.



La loi de programmation 2023-2027



Concernant le déficit, le projet de loi de finances bouscule la loi de programmation de 2023 à 2027 et décale le respect du déficit inférieur à 3% selon le traité de Maastricht à 2029 au lieu de 2027.



La loi de programmation 2023-2027

Le redressement des finances publiques annonce une baisse de 0,9% par an des dépenses publiques, un désendettement pour les collectivités territoriales dès 2026 et un excédent budgétaire pour la Sécurité sociale.

	2023	2024	2025	2026	2027
Etat et organismes d'administration centrale	-5,40%	-4,70%	-4,30%	-4,20%	-4,10%
Administrations publiques locales	-0,30%	-0,30%	-0,20%	0,20%	0,40%
Administration de sécurité sociale	0,70%	0,60%	0,70%	0,90%	1,00%

Le projet de loi de programmation 2023-2027 abandonne toute contractualisation avec les collectivités locales.

Pour les collectivités locales, les dépenses de fonctionnement doivent évoluer de l'inflation -0,5% en 2024-2025 et de l'inflation -0,45% en 2026-2027

	2023	2024	2025	2026	2027
Taux de progression des DRF	4,80%	2,00%	1,50%	1,30%	1,30%
Prévision inflation	4,90%	2,50%	2,00%	1,75%	1,75%



Le projet de loi de finances : le soutien financier de l'Etat aux collectivités

La forte dégradation des finances publiques en 2023 et 2024 a conduit à un projet de loi de finances très contraint pour les collectivités

- Dans le projet de loi de finances 2025, les transferts financiers de l'Etat aux collectivités baissent, passant de 106,3 milliards d'euros en 2024 à 104,5 milliards d'euros pour 2025.
- Le montant de Dotation globale de fonctionnement est stable par rapport à 2024 pour un total de 27,2 milliards d'euros avec la baisse des variables d'ajustement de 487 millions d'euros
- La DSIL s'élève à 570 millions d'euros avec 35% de l'enveloppe qui sera fléché pour les projets considérés favorables à l'environnement.
- Le « fonds vert » est alimenté pour 1 milliard d'euros en 2025 contre 2,5 milliards d'euros en 2024
- La diminution prévue du FCTVA de 258 millions d'euros est liée à la baisse du taux de remboursement passant de 16,404% à 14,85% pour les versements effectués dès le 1^{er} janvier 2025. Il est également supprimé le remboursement de TVA sur les dépenses d'entretien de bâtiment impactant la section de fonctionnement.
- La compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) des locaux industriels est en hausse de 274 millions €
- Le dispositif de soutien exceptionnel pour les collectivités face à la croissance des prix de l'énergie prend fin. Il était de 400 millions € en LFI 2024.



Le projet de loi de finances : les autres mesures

- La fraction de TVA versée à chaque collectivité locale au titre de l'année 2025 va être exceptionnellement égale au montant perçu en 2024 (après régularisation). Ainsi la dynamique de la TVA est conservée sur le budget de l'État pour associer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics.
- la suppression de la CVAE est reportée de trois ans. Ainsi, le taux 2024 sera conservé jusqu'en 2027 (0,28 %), avant la diminution progressive (0,19 % en 2028 et 0,09 % en 2029) puis une suppression totale en 2030.
- L'article 64 du PLF propose la création d'un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales alimenté par un prélèvement sur les montants d'imposition qui leur sont reversés à partir de 2025. Les collectivités contributrices au fonds seront celles dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal du compte de clôture 2023 sont supérieures à 40 millions €, ce qui représentent 450 collectivités.

A partir de 2026, la mise en réserve sera utilisée par tiers pour financer le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), le fonds national de péréquation des DMTO (FNP DMTO) et le fonds de solidarité régional (FSR).

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoit une hausse des cotisations CNRACL de 4 points





Tendances budgétaires et orientations

Conseil municipal - 4 décembre 2024

Préambule

- En 2024, la commune avait du faire face à une hausse historique des coûts d'énergie. A cela s'est ajouté une baisse des recettes notamment des taxes additionnelles aux droits de mutation en lien avec le ralentissement du marché immobilier. Les dépenses de fonctionnement ayant accru plus rapidement que nos recettes de fonctionnement, il est prévu pour 2024 un montant de dépenses totales de fonctionnement supérieures aux recettes de fonctionnement.
- Pour 2025, il a fallu travailler à une rationalisation des coûts afin de pouvoir équilibrer la section de fonctionnement et ainsi freiner la croissance de nos dépenses. Tous les services ont été mis à contribution pour proposer des économies. Seulement les mesures du projet de loi de finances pèsent lourdement dans le budget des collectivités : hausse de 4 points de la CNRACL + 150 000 € pour l'ensemble des budgets de la commune, le gel des reversements de fraction de TVA stoppe la dynamique des versements de la CCVG au profit des communes membres avec un manque à gagner de 70 000 € ou encore la baisse du fonds verts nous fait penser que le soutien de l'Etat aux projets d'investissement réalisés dans le cadre de la transition écologique, se raréfie.
- En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent donc de 0,86% par rapport au budget 2024
- Quant aux recettes, elles augmentent de 1,31% avec, notamment, la hausse des bases fiscales simulées à 3,5%.





Les recettes de fonctionnement

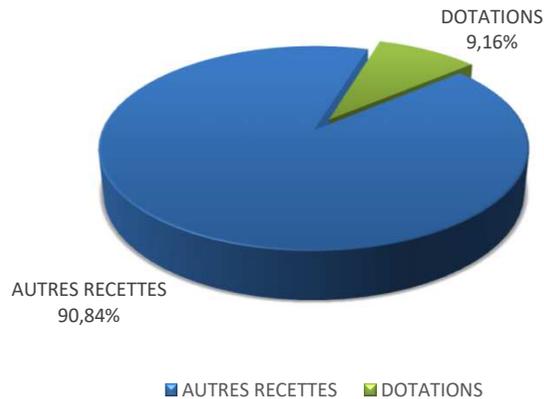


Conseil municipal - 4 décembre 2024

Les dotations perçues

Les dotations perçues par la collectivité représentent 9,16% des recettes réelles de fonctionnement du budget communal pour 2024.

Part des dotations dans le BP 2025



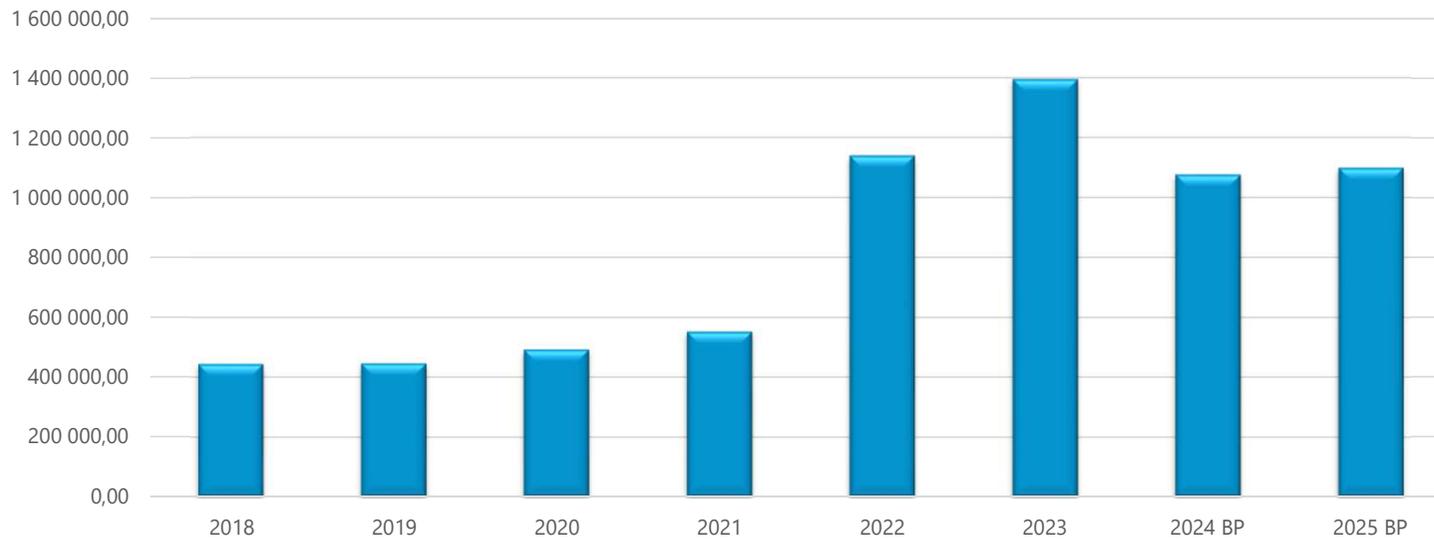
Parmi les dotations perçues par la commune, les plus importantes sont :

- La dotation globale de fonctionnement
- La participation de la Caisse d'allocations familiales à la Convention Territoriale Globale (CTG)



Les dotations perçues

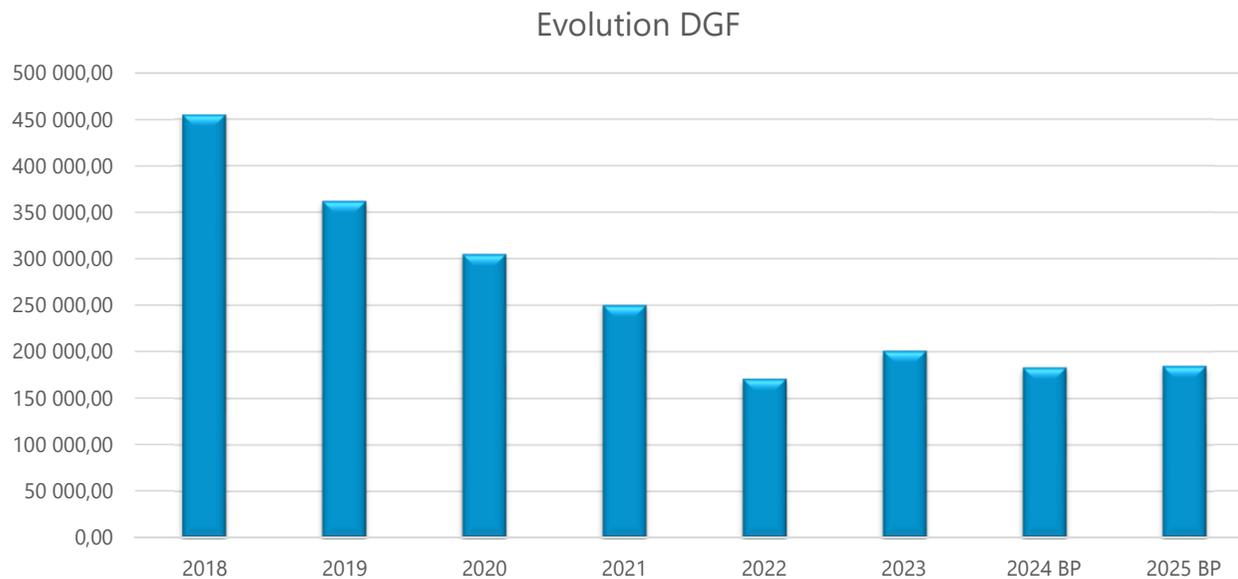
AUTRES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS



La participation de la Caisse d'allocations familiales sur le budget de la Ville reste stable en 2025. Pour rappel, en 2023, le montant de 1 395 000€ perçu par la commune intégrant le doublon entre la convention territoriale globale et le contrat enfance jeunesse.



Les dotations perçues



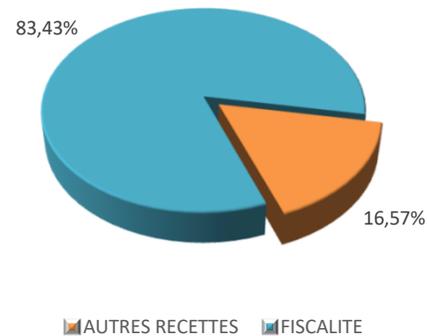
La dotation globale de fonctionnement perçue par la commune a été en baisse durant plusieurs années pour atteindre 171 000 € en 2022. Pour 2025, il est prévu le maintien des enveloppes de DGF à destination des communes, ce qui représente 185 000 €.



La fiscalité

Les impôts et taxes représentent 83,43% des recettes réelles de fonctionnement du budget communal de 2025 soit 14 016 000 €

Part de la fiscalité dans le BP 2025



Parmi les recettes d'impôts et taxes, on retrouve :

- les impôts ménages
- les versements de la CCVG par le biais de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité
- la taxe additionnelle aux droits de mutation
- la taxe sur l'électricité



La fiscalité

prévisionnel

BASES FISCALES	2021	2022	2023	2024	2025	EVOLUTION 2021-2025	EVOLUTION 2024-2025
TAXE D'HABITATION	420 685	474 477	1 012 736	613 600	635 076	50,96%	3,50%
FONCIER BÂTI	19 874 597	20 651 550	22 124 154	23 083 000	23 890 905	20,21%	3,50%
FONCIER NON BÂTI	90 495	90 078	96 238	99 800	103 293	14,14%	3,50%
PRODUITS FISCAUX	2021	2022	2023	2024	2025	EVOLUTION 2021 -2025	EVOLUTION 2024-2025
TAXE D'HABITATION	43 373	44 847	104 413	63 262	65 476	50,96%	3,50%
FONCIER BÂTI	5 393 966	5 604 831	6 004 495	6 264 726	6 483 992	20,21%	3,50%
FONCIER NON BÂTI	42 822	42 625	45 540	47 225	48 878	14,14%	3,50%
PDUIT FISCAL 2020 A 5700K€	270 649	271 829	291 212	439 046	454 413	67,90%	3,50%
COMPENSATION DEGREVEMENT TF	161 887	149 256	162 840	169 332	170 000	5,01%	0,39%

Pour mémo, les communes ne perçoivent plus de taxe d'habitation pour les résidences principales depuis 2021. Il leur a été transféré la part départementale de taxe foncière accompagnée d'un coefficient correcteur permettant le maintien des produits fiscaux. Pour Brignais, ce coefficient s'élève à 1,048499.

Les taux des impôts ménages votés par la commune n'augmentent pas sur le budget 2025 :

- Taxe foncière bâtie : 27,14%
- Taxe foncière non bâtie : 47,32%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,31%



La fiscalité

- La loi de finances de 2017 a instauré à compter de 2018 une mise à jour automatique des valeurs locatives des locaux autres que professionnels en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre novembre N-2 et novembre N-1. Cet indice s'élève à 1,5% pour le mois d'octobre 2024 et il est simulé à 2% pour le mois de novembre
- Pour rappel

taux revalorisation des bases pour N+1	
2 021	3,40
2 022	7,10
2 023	3,90
2 024	1,50 IPCH octobre 2024

- Le budget 2024 intègre un produit fiscal de 7 050 000 € contre 6 815 000 € estimés en 2024 soit une hausse de 3,5% ainsi que le reversement des compensations de l'Etat liées au dégrèvement de taxes foncières pour 170 000 €



Les reversements CCVG

	2021	2022	2023	2024	2025
REVERSEMENTS CCVG	5 498 476	5 657 684	6 207 043	6 001 586	6 070 000
<i>dont attribution de compensation</i>	4 311 884	4 340 871	4 302 043	4 295 638	4 295 000
<i>dont dotation de solidarité communautaire</i>	1 186 592	1 316 813	1 905 000	1 705 948	1 775 000

- La Communauté de communes de la Vallée du Garon reverse à la ville une attribution de compensation et une dotation de solidarité.
- Le montant de l'attribution de compensation versée par la CCVG à la commune de Brignais est estimé à 4 295 000 € avec la reprise de la compétence « politique de la ville » mais une facturation en hausse sur nos services mutualisés.
- La dotation de solidarité communautaire devrait s'élever à 1 775 000 € pour Brignais intégrant le soutien de la CCVG dans le cadre du pacte financier et fiscal



Les autres recettes de fonctionnement

- Les produits des services s'élèvent à 1 062 000 € parmi lesquels on retrouve :
 - 415 000 € de restauration scolaire
 - 218 000 € de crèches
 - 100 000 € de périscolaire
 - 96 000 € de redevances d'occupation du domaine public tous bénéficiaires confondus
 - 51 000 € de remboursement à la cuisine centrale pour les repas des résidents de la Résidence Autonomie les Arcades
 - 21 000 € de concessions au cimetière
 - 17 400 € de recettes liées à la médiathèque
 - 94 000 € de mise à disposition de personnel aux budgets annexes

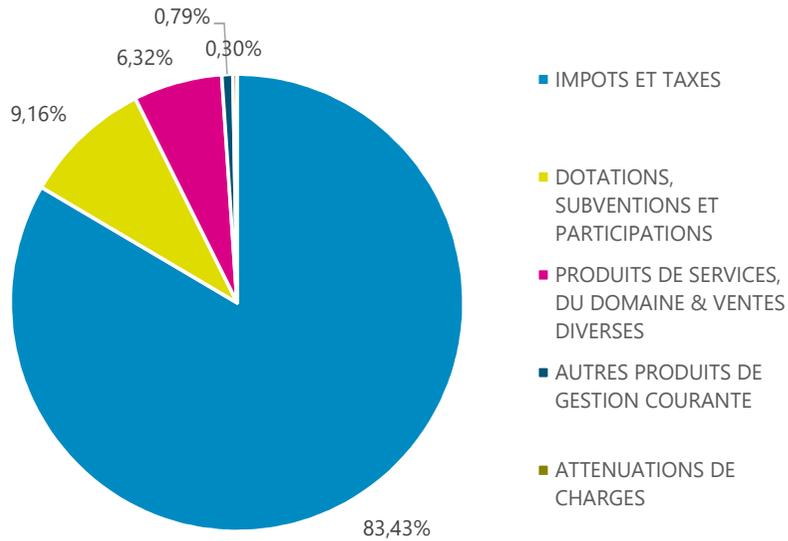
La commune en récupérant la compétence « politique de la ville » ne refacturera plus le service à la CCVG. Son montant s'élevait à 75 000 €.

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 133 000 € et intègrent, entre autres, les loyers des logements communaux et la location des gymnases au collège, lycée et école privée ainsi que la location de 2 terrains pour des antennes de téléphonie mobile.

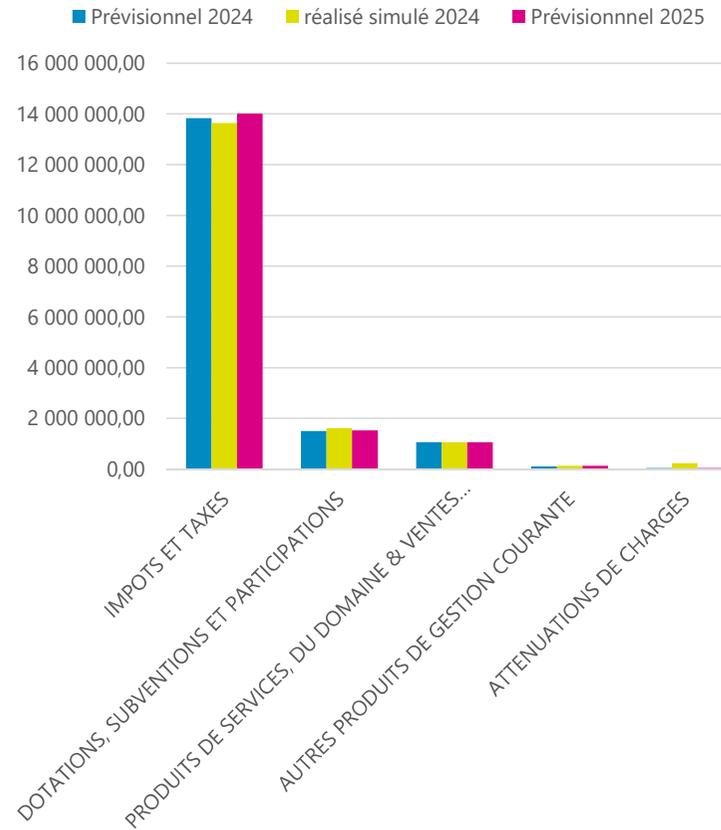


Les recettes de fonctionnement du BP 2025

Recettes réelles de fonctionnement
16 799 000 €



Evolution des recettes réelles de fonctionnement hors cessions





Les dépenses de fonctionnement



Conseil municipal - 4 décembre 2024

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général s'élèvent à 2 738 000 €. Elles intègrent :

- La baisse des dépenses liée à de nouvelles mises en concurrence sur les secteurs suivants:
 - - 91 000 € liés à la baisse des coûts d'énergie de 30% sur le gaz et l'électricité avec le nouveau marché du Sigerly
 - - 28 000 € sur les contrats de prestations de service avec de nouvelles mises en concurrence comme sur l'entretien des espaces verts

- La rationalisation des dépenses suivantes:
 - - 10 000 € sur les fournitures d'entretien
 - - 10 000 € sur les fêtes et cérémonies
 - - 5 300 € sur les frais de nettoyage des locaux malgré la mise en place de l'externalisation du Gymnase Minssieux dans le cadre d'une réorganisation du service liée à un départ en retraite

- La hausse des charges parmi lesquelles on retrouve :
 - Les frais d'assurances (+18 000€ pour un total de 63 700 €)
 - Les impôts et taxes avec la taxe sur les logements vacants estimés à 6 000 €
 - Les frais de formation intégrant le coût de la scolarité des apprentis (+4 600 € pour un total de 55 200 €)
 - Les locations immobilières pour 4 500€ prenant en compte la location des vestiaires du foot



Les dépenses de personnel 2025

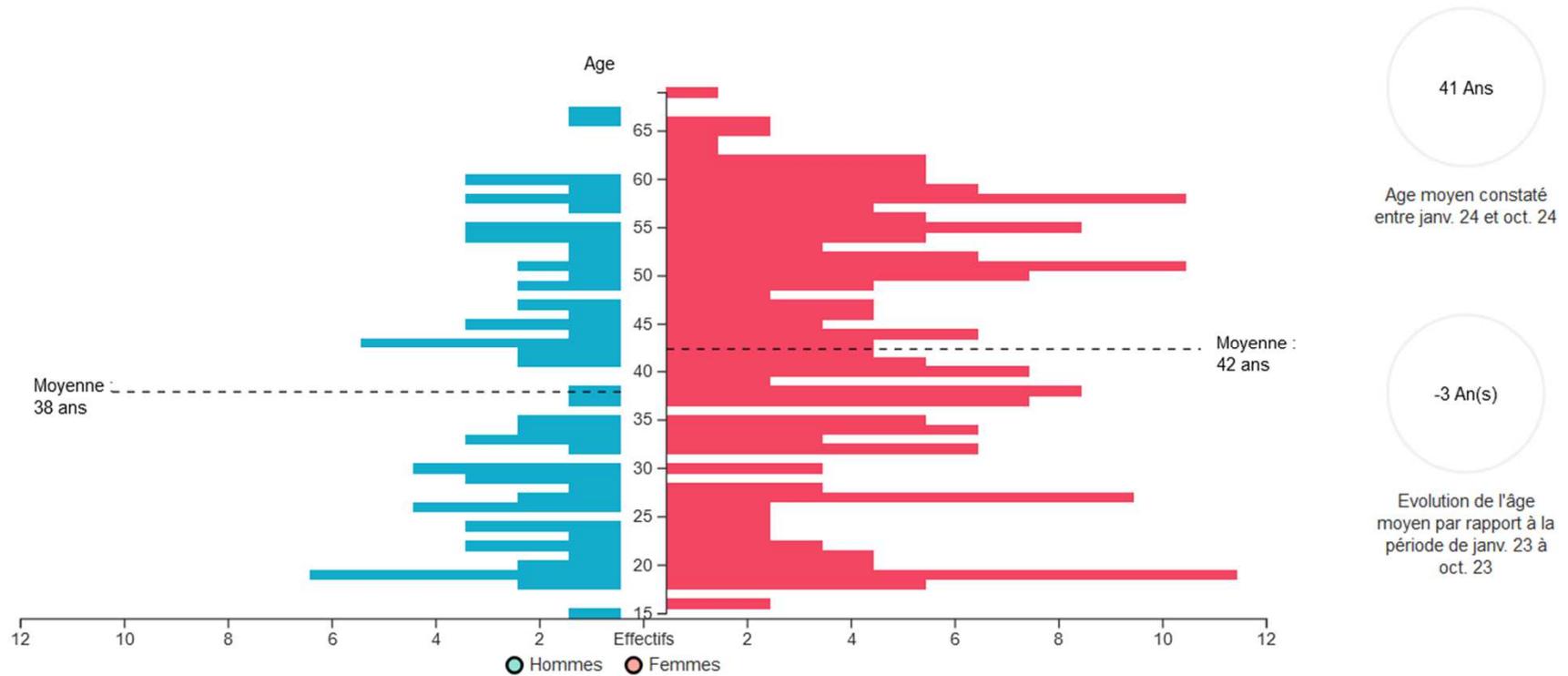
Le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire dispose que l'autorité territoriale présente un rapport comportant, au titre du dernier exercice connu les informations relatives :

- **à la structure des effectifs,**
- **aux dépenses de personnel et à la durée effective du temps de travail,**
- **à l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses.**

Ces éléments d'information figurent dans le présent rapport et sont basés notamment sur les données sociales extraites de nos logiciels métiers pour la Ville entre janvier et octobre 2024.



Ressources Humaines : pyramide des âges et évolution

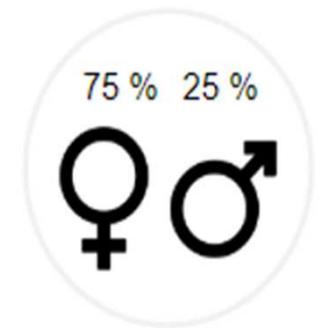


Pour mémoire, déjà – 2ans sur la même période entre 2022 et 2023



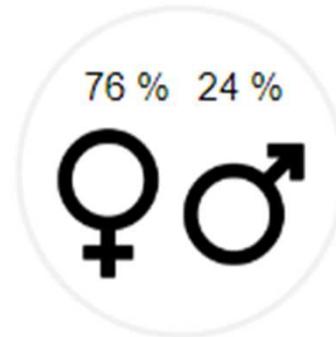
Ressources Humaines : évolution répartition H/F*

2022 :



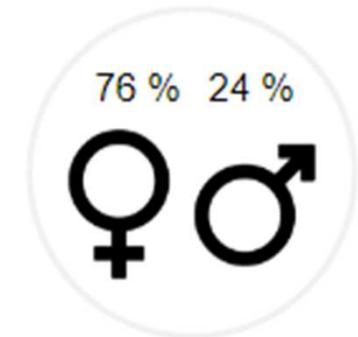
Répartition
femmes/hommes des
ETP

2023 :



Répartition
femmes/hommes des
ETP

2024 :



Répartition
femmes/hommes des
ETP

Stabilité de la répartition hommes femmes
Part des femmes supérieure représentative de la structure des collectivités

(*statistiques de janvier à octobre)



Ressources Humaines : moyenne des effectifs 2024

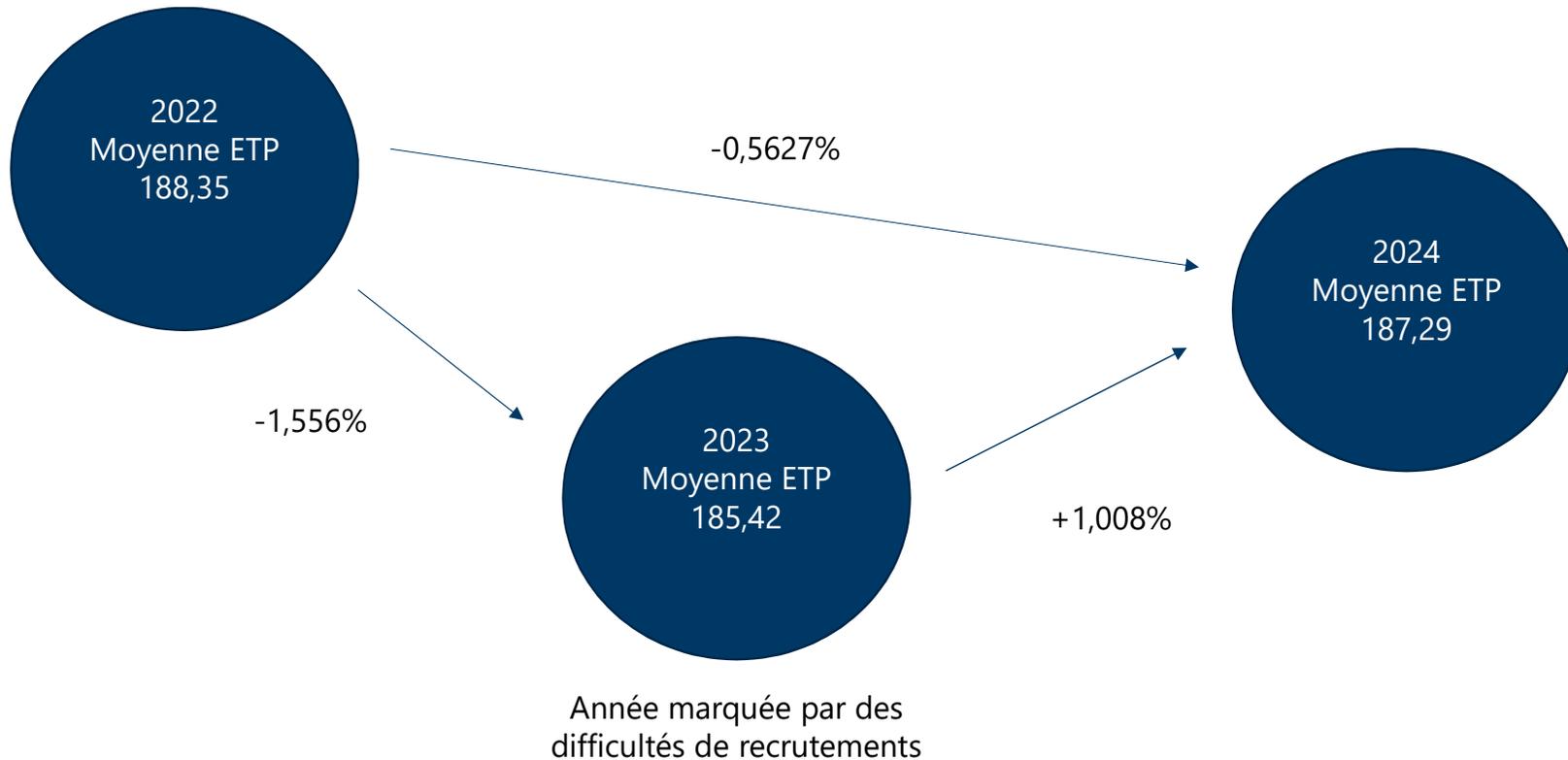
*nombre moyen d'agents : 249

Soit une augmentation de 2,469% par rapport à n-1 (243)

*(*statistiques de janvier à octobre)*



Ressources Humaines : évolution des ETP*

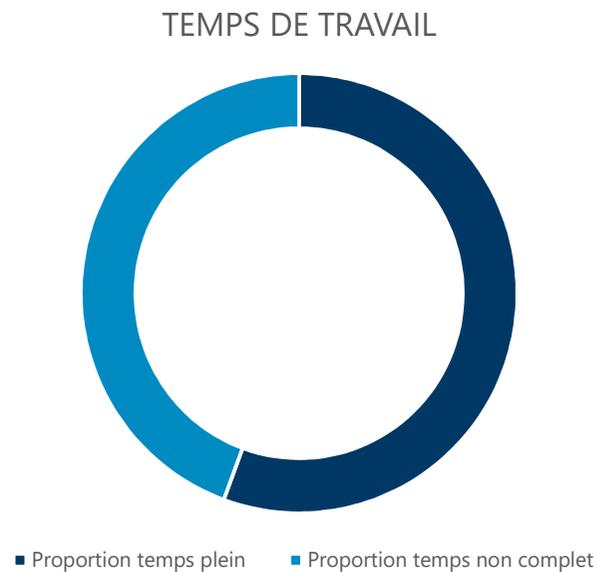


(*statistiques de janvier à octobre)



Ressources Humaines : temps de travail

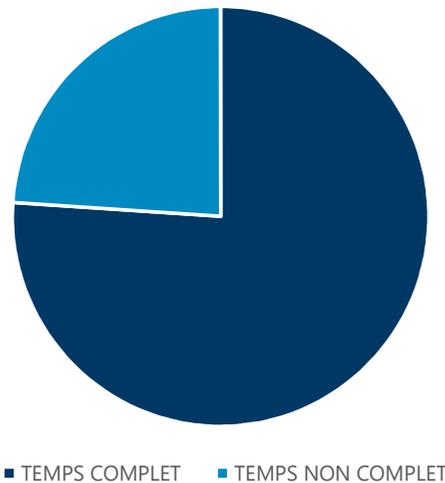
57,32% des agents sont à temps plein (55,61% en 2023)



Ressources Humaines : temps de travail

76% des titulaires sont à temps plein

TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS TITULAIRES



Ressources Humaines : ETP 01/01/2024

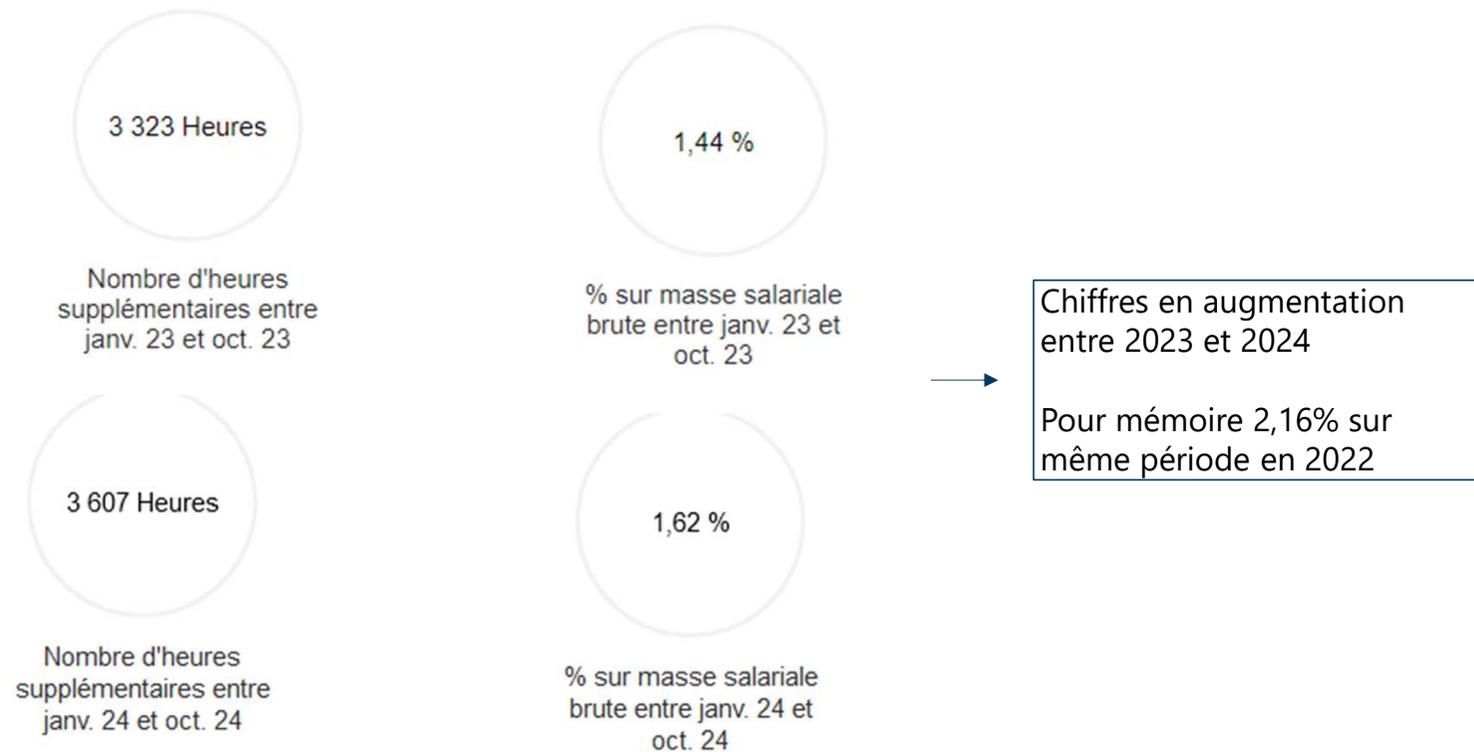
Profil	Total ETP entre janv. 24 et janv. 24	Moyenne mensuelle	Part totale
Titulaire CNRACL	143,00	143,00	72,75 %
Contractuel indiciaire mensualisé	35,07	35,07	17,84 %
Instituteur	8,00	8,00	4,07 %
Contractuel horaire	2,22	2,22	1,13 %
Agent recenseur	2,00	2,00	1,02 %
Apprenti	1,94	1,94	0,99 %
Assistante maternelle	1,11	1,11	0,56 %
Indemnitare	1,00	1,00	0,51 %
Titulaire détaché	1,00	1,00	0,51 %
Contractuel indiciaire horaire	0,63	0,63	0,32 %
Totaux	196,57	196,57	100,00 %

72,74% de nos agents sont des titulaires en 2024
La proportion était de 73,84% en 2023 et de 75,06% en 2022



Les dépenses de personnel:

HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES



Les dépenses de personnel :

HEURES COMPLEMENTAIRES REMUNEREES



Part sur masse
salariale brute entre
janv. 22 et oct. 22



Part sur masse
salariale brute entre
janv. 23 et oct. 23

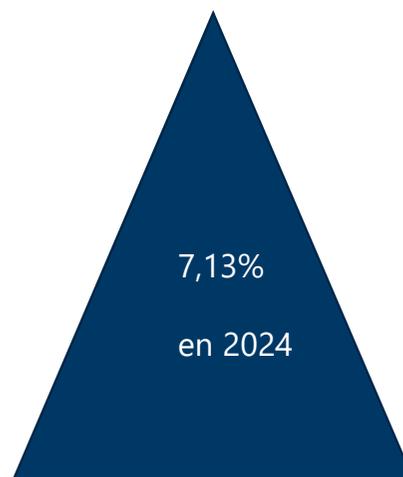
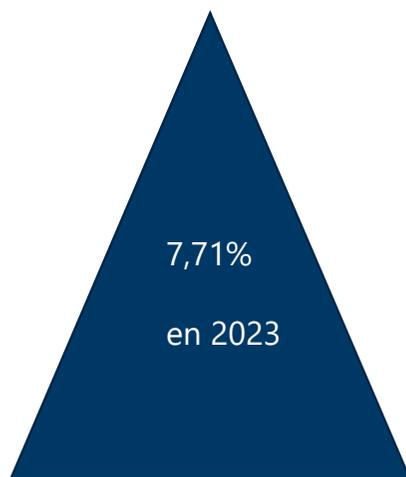


Part sur masse
salariale brute entre
janv. 24 et oct. 24



Absentéisme

Période du 01/01 au 30/11 :



Les dépenses de personnel

Le chapitre 012 concerne les salaires des agents de la ville ainsi que les cotisations aux différents organismes sociaux.



Les dépenses de personnel

Les principaux éléments constitutifs de la rémunération des agents sont les suivants :

- *le traitement indiciaire correspondant au grade et à l'échelon de l'agent
- *les éléments accessoires mensuels : prime fixe IFSE, prime variable CIA, la NBI
- *la prime de fin d'année fixée à 1 311,71 € bruts (base TC)
- *les titres de restauration d'une valeur de 7 € dont 4 à la charge de la collectivité
- *la participation employeur à la mutuelle labellisée
- *la participation employeur à la Garantie Maintien de Salaire MNT via une convention CDG



Les dépenses de personnel 2024

Pour l'année 2024 :

*Le budget prévisionnel des dépenses de personnel s'élevait à **9 000 000 €**;

*En 2024 les éléments suivants ont impacté le budget :

- Évènements incompressibles :5 points d'indice, élections, maj monétisation cet
- Heures supplémentaires liées aux élections et maj monétisation cet
- Création de poste n-1 en année complète et postes vacants en 2023 recrutés en 2024
- Création de postes ou missions supplémentaires (billetterie, contrôle de gestion, urbanisme)
- Des dépenses doublées suite à remplacements ou départs ainsi que 2 agents PPR

Augmentations des temps de travail (communication, handicap)



Les dépenses de personnel 2024 et projection 2025

*A ce jour , en simulant les dépenses jusqu'au 31 décembre 2024, les dépenses prévisionnelles de personnel au 31 décembre 2024 s'élèvent à **9 150 000€**.

Les dépenses de personnel représentent **60,22%** des dépenses de fonctionnement 2024. **(9330 000/ 15 493 000)**

*La projection 2025 porte le budget prévisionnel à **9 330 000€**.

*En 2025 les éléments suivants impactent le budget :

- Évènements incompressibles : augmentation CNR, versement transport et Urssaf pour 168 000 €
- Un GVT de 0,5 % pour 37 500€



Les dépenses de personnel 2025

*En 2025, la collectivité a décidé de prendre les mesures suivantes pour équilibrer son budget :

- Départ à la retraite d'un agent d'entretien d'un site distant remplacé par de l'externalisation
- Des recrutements gelés en 2025
- Une suppression de deux postes d'assistantes maternelles vacants et d'un poste emploi à 60%
- Un travail sur la baisse des vacations, notamment dans le domaine de la culture
- Mais aussi des mesures en concertation avec les représentants du personnel (instance officielle sera tenu le 12 décembre) :
 - Une baisse des monétisations CET plafonnées à 5 jours par an par agents
 - Une baisse des heures supplémentaires rémunérées par la fin du paiement des débits crédits et une optimisation des remplacements, notamment dans le cadre de l'entretien ménager



Projections budget 012

Les projections les plus pessimistes à effectif constant, intègrent les effets incompressibles subit par la collectivité notamment de la poursuite des augmentations de taux CNRACL en 2026 et 2027.

Budget 012 - 2025	Budget 012 - 2026	Budget 012 - 2027
9 330 000€	9 513 000€	9 700 000€

La collectivité travaille sur les années à venir avec toute l'agilité possible pour :

- Se recentrer sur ses missions obligatoires
- Gagner en efficacité en se tournant vers plus d'innovation numérique (dématérialisation, Intelligence Artificielle...)
- Réorganiser ses missions, notamment dans le cadre des départs (retraite...)

Nb retraites 2026	Nb retraites 2027
3	6



Les participations et subventions

Les participations et subventions regroupent les contributions auprès des syndicats, les subventions de fonctionnement aux budgets annexes et le soutien au monde associatif.

L'évolution des subventions de fonctionnement aux budgets annexes:

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (ajusté avec BS)	2024	2025
RCAVB	559 000,00	559 000,00	553 000,00	282 000,00	328 000,00	331 000,00	339 850,00	354 000,00
CCAS	136 100,00	147 000,00	134 000,00	88 000,00	160 000,00	158 000,00	195 500,00	193 000,00
PETITE ENFANCE	393 800,00	414 000,00	437 200,00	394 000,00				
FRPA	120 600,00	173 000,00	95 500,00	0,00	146 000,00	92 000,00	148 100,00	80 000,00
sous-total RCAVB+CCAS+PE +FRPA	1 209 500,00	1 293 000,00	1 219 700,00	764 000,00	634 000,00	581 000,00	683 450,00	627 000,00
PART DE LA SUBVENTION COMMUNALE DANS LE BUDGET								
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
RCAVB	81,87%	81,61%	80,78%	57,20%	78,79%	62,87%	63,21%	59,40%
CCAS	74,01%	84,92%	84,33%	47,79%	70,58%	63,71%	76,97%	65,94%
FRPA	13,25%	17,97%	10,56%	0,00%	17,58%	10,61%	16,55%	9,17%

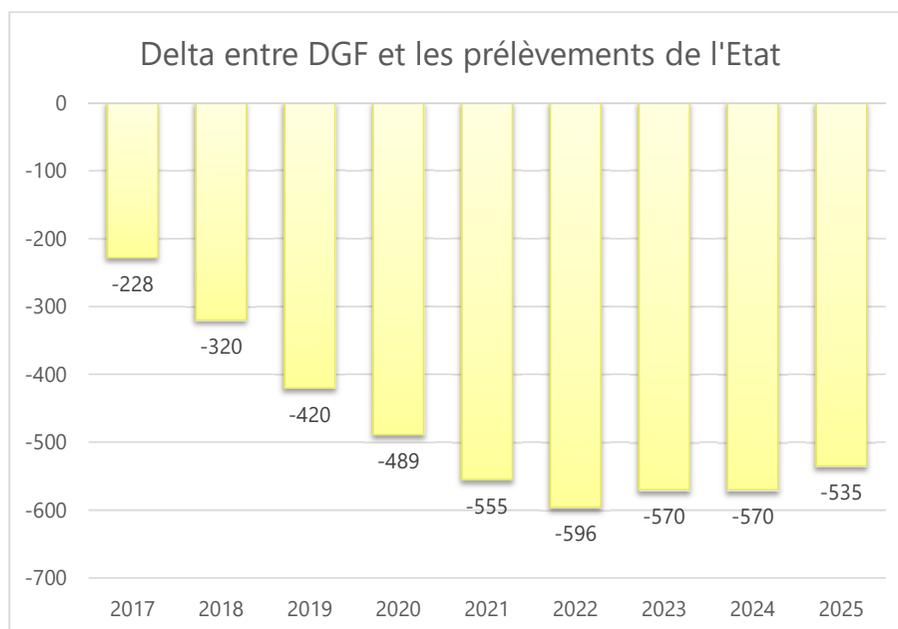
Le soutien aux associations est en légère hausse avec : 479 600€ versés au Centre social, 229 500 € versés à la MJC, 111 000 € versés à l'École de musique, 341 500 € versés à l'OGEC et 184 000 € pour les autres associations

Les participations aux syndicats sont en hausse et estimées à 385 000 € environ intégrant les versements au Syseg, Sytral, SDMIS et au SIARG



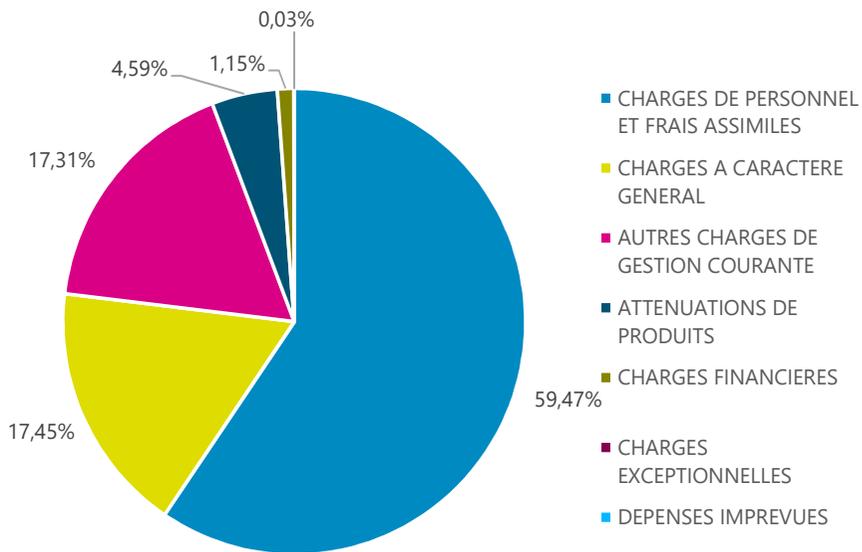
Atténuations de produits

- La commune reversera à l'Etat un montant d'environ 720 000 € au titre :
 - Du prélèvement SRU à hauteur de 75 000 €
 - Et du fonds de péréquation intercommunale et communale à hauteur de 645 000 €
- Les reversements faits à l'Etat s'élèvent à 720 000 € contre 185 000 € de DGF attendue

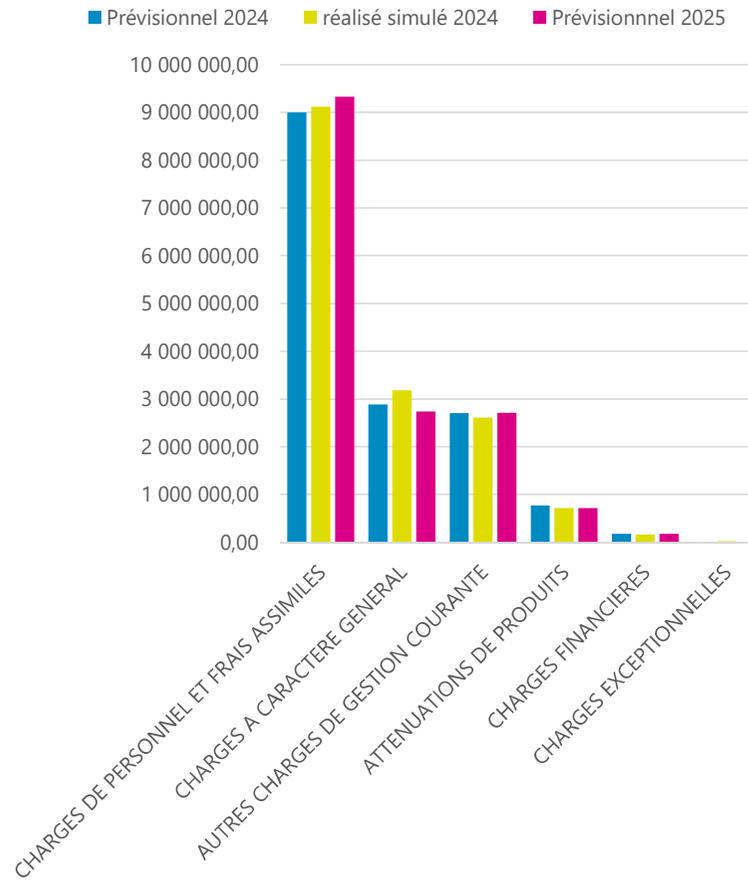


Les dépenses de fonctionnement du BP 2025

Dépenses réelles de fonctionnement
15 688 000€



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement





La section d'investissement



Conseil municipal - 4 décembre 2024

Les recettes hors emprunt d'investissement du BP 2025

La section de fonctionnement permettrait de dégager un autofinancement d'environ 1 466 000 € en intégrant les dotations aux amortissements

A cela s'ajoutent différentes recettes avec :

- Les subventions pour 200 000 € espérées sur les projets 2025
- Le FCTVA à hauteur de 850 000 €
- Les taxes d'aménagement pour 200 000 €
- La cession de la maison rue de l'Industrie pour 230 000 €

Étiquettes de lignes	Somme de Montant de l'inscription
AUTOFINANCEMENT	1 466 000
FCTVA	850 000
CESSION	230 000
TAXE D'AMENAGEMENT	200 000
SUBVENTIONS	200 000
AMENDES DE POLICE	160 000
CAUTION	2 000
Total général	3 108 000



Les dépenses d'investissement 2025

MVT	type	opération	Montant de l'inscription	
REEL	EN PHASE ETUDE	VEGETALISATION COURS ECOLES	60 000,00	
		ECONOMIE ENERGIE - RENOVATION SALLE DU GARON	35 000,00	
		EXTENSION BRISPORT	12 000,00	
	Total EN PHASE ETUDE			107 000,00
	ENGAGEES EN 2025	ECONOMIE ENERGIE - ECOLE MATERNELLE LASSAGNE	1 215 000,00	
		ECONOMIE D'ENERGIE - HDV	805 000,00	
		VEGETALISATION COURS ECOLES - FOURNION	360 000,00	
		SUBVENTIONS EAUX PLUVIALES	350 000,00	
		FONCIER BATI - PROPRIETE DU PELOUX	341 000,00	
		VIDEOPROTECTION	65 000,00	
		AMENAGEMENT PAUL BOVIER LAPIERRE/LASSAGNE	59 000,00	
		PLAINE DES SPORTS	29 000,00	
		AMENAGEMENT DIVERS - PARC CANIN	28 000,00	
		DEFENSE INCENDIE	10 000,00	
		MONUMENTS PATRIMONIAUX - EGLISE	10 000,00	
		PROPRETE URBAINE	8 800,00	
		FONCIER BATI	7 500,00	
		ALIGNEMENTS	5 000,00	
		PLAN LOCAL URBANISME	4 500,00	
		FONCIER NON BATI	4 000,00	
	Total ENGAGEES EN 2025			3 301 800,00
	RECURRENTES	VEHICULES	340 000,00	
		ENTRETIEN BATIMENTS	300 100,00	
		MATERIEL/MOBILIER/SIGNALETIQUE	198 700,00	
		INFORMATIQUE	104 280,00	
		ESPACES VERTS	21 000,00	
		ENTRETIEN PARKING	16 000,00	
DIVERS		13 200,00		
Total RECURRENTES			993 280,00	
Total REEL			4 402 080,00	
Total général			4 402 080,00	



Budget Vert : Éléments de contexte

- Avec l'entrée en vigueur du **Pacte vert** pour l'Europe en décembre 2019, les pays-membres de l'Union européenne se sont engagés dans une accélération des politiques de lutte contre le réchauffement Climatique
- Le **budget vert** mesure l'impact environnemental du budget de l'État, en identifiant les dépenses budgétaires et fiscales favorables et défavorables à l'environnement. Il permet en outre de rendre compte du volet budgétaire de la planification écologique. Le budget vert de l'Etat en 2024 traduit la hausse inédite des moyens qui sont consacrés à la planification écologique, hausse de 7 milliards d'euros de crédits de paiement, qui correspondent à 10 milliards d'euros d'engagement. Le budget vert de l'État est un instrument indispensable pour vérifier que la France, pays précurseur en matière de budget « vert » est sur la bonne trajectoire de la transition écologique.
- **L' article 191 de la loi de finances pour 2024** introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique.
 - Le but est donc de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.
 - La valorisation des données des annexes produites à l'échelle nationale et leur agrégation avec celles de l'État permettra d'une part de mesurer l'effort d'investissement consenti en faveur de la transition écologique et d'autre part, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.
 - L'annexe environnementale s'applique de façon obligatoire aux collectivités qui mettent en œuvre le référentiel budgétaire et comptable M57, qui comportent plus de 3500 habitants



Budget vert : déclinaisons opérationnelles

Le décret du 16 Juillet 2024 précise les modalités d'application de l'obligation instituée par l'article 191 de la loi de finances pour 2024 qui impacte donc le budget primitif 2025 sur les dépenses réelles d'investissement

L'analyse budgétaire à effectuer devra porté sur 6 axes:

Axe 1° Atténuation du changement climatique ;

Axe 2° Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° Gestion des ressources en eau ;

Axe 4° Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour l'axe 1° et 6°.

L'obligation ne porte que sur les dépenses d'investissement.

Pour 2025, « la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement pour l'ensemble des dépenses réelles d'investissement exécutées des budgets, hors remboursement des annuités d'emprunt à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissements des marchés de partenariat. »



Budget vert : déclinaisons opérationnelles

- ✍ **La cotation environnementale** des dépenses relève de la seule responsabilité de l'ordonnateur, sous contrôle démocratique (assemblées délibérantes, citoyens, associations environnementales). *La cotation ne fait pas l'objet d'un contrôle ni des préfectures, ni des comptables.* Chaque année, l'ensemble des données produites par les collectivités, y compris au-delà du seul périmètre obligatoire, font l'objet d'une publication en Open data.
- ✍ Le résultat de cette cotation est de trois natures : « favorable », « défavorable » ou « neutre ». Par défaut, une dépense est considérée comme « non cotée », la cotation « neutre » étant le résultat d'un cheminement logique ayant conduit à la conclusion que la dépense était sans effet selon l'axe d'analyse considéré.



Déclinaison opérationnelle du « Budget vert » à Brignais en 2025 : la méthodologie

- ✍ **Étape 1** : Définir le périmètre d'actions au niveau des entités concernées => pour la commune de Brignais, seul le budget principal de la ville sera soumis à cette analyse. Les budgets RCAVB, CCAS et RAA ont un volumétrie d'investissement trop faible.
- ✍ **Étape 2** : De plus, il est choisi de ne pas côter les dépenses au deça de 10 000 €. Dans le budget 2025, elles représentent environ 360 000 € soit moins de 9% des dépenses réelles d'investissement hors remboursement du capital de dette. Seule exception, les dépenses inscrites en lien avec les fonctions commençant par « 7-environnement » et « 8 – transports » doivent être analysée peu importe le montant.
- ✍ **Étape 3** : Définir le périmètre d'actions au niveau des natures comptables => seules les dépenses réelles d'investissement seront côtées comme l'exige la réglementation.
- ✍ **Étape 4** : Définir la méthode d'analyse : il est souhaité appliquer la méthode I4CE. Cette méthode met à disposition des guides détaillant par rubrique les critères qui permettent de classer en favorable, défavorables ou neutres pour l'environnement les dépenses selon les différents axes (atténuation du changement climatique, biodiversité...)



Déclinaison opérationnelle du « Budget vert » à Brignais en 2025 : la méthodologie

Exemple de classification pour l'achat de véhicule :

<p>Les achats et l'entretien des véhicules</p>	<p>Achats</p> <p>Véhicules particuliers et véhicules utilitaires légers (VUL) : l'achat est « très favorable » si le véhicule émet moins de 50 gCO₂/km (selon la norme d'homologation <i>New European Driving Cycle (NEDC)</i>) et « défavorable » sinon.</p> <p>Poids lourds, véhicules spécialisés : c'est le type de motorisation qui définit la catégorie climat. L'achat est :</p> <ul style="list-style-type: none">• « très favorable » pour les motorisations électriques,• « favorable sous conditions » pour les motorisations au gaz et les hybrides,• « défavorable » pour les motorisations diesel ou essence <p>Deux roues : l'achat d'un deux roues avec motorisation électrique (vélo ou scooter) ou l'absence de motorisation est considéré « très favorable ». L'achat de motorisations aux énergies fossiles (essence, diesel et gaz) est considéré « défavorable ».</p> <p>Dépenses d'entretien</p> <p>Véhicules particulier, VUL, poids lourds, véhicules spécialisés ou deux roues : l'effet est jugé « neutre », sauf lorsque la dépense d'entretien sert spécifiquement des véhicules bas-carbone (cf. le seuil de 50 gCO₂/km), elle est alors classée comme « très favorable ».</p>
--	--



Déclinaison opérationnelle du « Budget vert » à Brignais en 2025 : la méthodologie

Exemple de classification pour la rénovation de bâtiments :

Le bâtiment

La rénovation de bâtiments non spécifiquement thermique ne mène pas à une réduction des émissions suffisante pour atteindre l'objectif de réduction des émissions du bâtiment. C'est pourquoi, une rénovation « hors performance énergétique » est considérée comme « neutre ».

La rénovation de bâtiments à « performance énergétique » correspond à des travaux touchant aux postes énergétiques comme le chauffage, eau chaude, ventilation, isolation, menuiserie. Les coûts liés à des rénovations thermiques menant à des rénovations complètes et performantes sont classés en « très favorables ». Les rénovations complètes et performantes sont identifiées par l'atterrissage en classe A ou B du nouveau Diagnostic de Performance Energétique (DPE) du bâtiment. En effet, les classes A ou B correspondent au niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC) visé comme l'objectif à atteindre en moyenne pour le parc de bâtiments en 2050. Le reste de la dépense est considéré comme couvrant des coûts non liés à la rénovation « performance énergétique » et est donc classé « neutre ». Les coûts liés aux matériaux biosourcés permettant des gains carbone sont considérés comme « très favorables ».

Dans le cas où la rénovation à « performance énergétique » ne permet pas l'atterrissage en classe A ou B du nouveau DPE mais permet tout de même un saut de classe énergétique ou une réduction d'au moins 30 % de la consommation énergétique du bâtiment, les coûts liés à la rénovation « performance énergétique » seront classés en « favorable sous conditions ».

Si la rénovation à performance énergétique ou carbone permet une réduction de la consommation d'énergie ou des émissions de gaz à effet de serre (GES) du bâtiment, mais sans saut de classe au nouveau DPE ou dont la réduction de consommation est inférieure à 30 %, alors la dépense est classée comme « neutre ».

Le bâtiment
(suite)

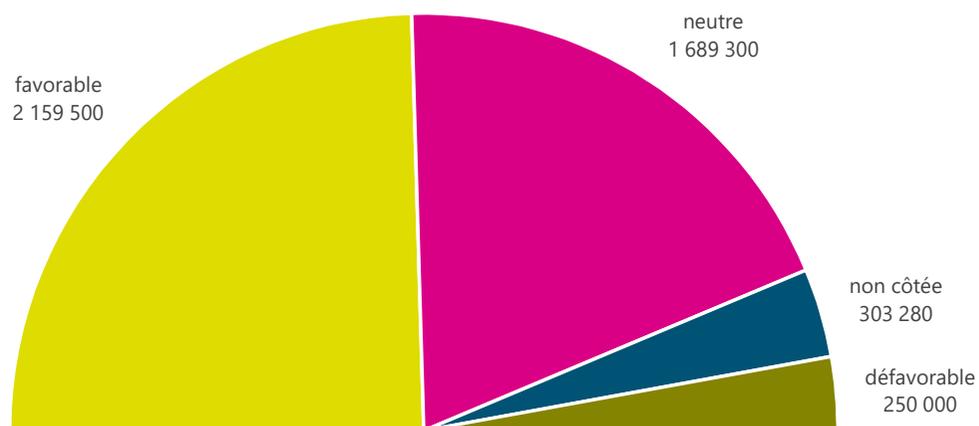
Il serait également pertinent d'identifier les « occasions manquées », c'est-à-dire des rénovations qui rénovent un ou des postes à enjeux énergétiques mais sans intention de geste de performance énergétique (par exemple, un ravalement de façades sans en profiter pour mieux isoler le bâtiment). Ce classement concerne les bâtiments qui ne sont pas en classe A ou B ou les bâtiments avec preuve que les postes à enjeux énergétiques n'ont pas besoin de rénovation énergétique (par exemple, si l'isolation de la façade a déjà été faite et est déjà performante - à justifier, le ravalement de façade seul est justifié - sans geste de rénovation énergétique sur l'isolation).



Déclinaison opérationnelle du « Budget vert » à Brignais en 2025

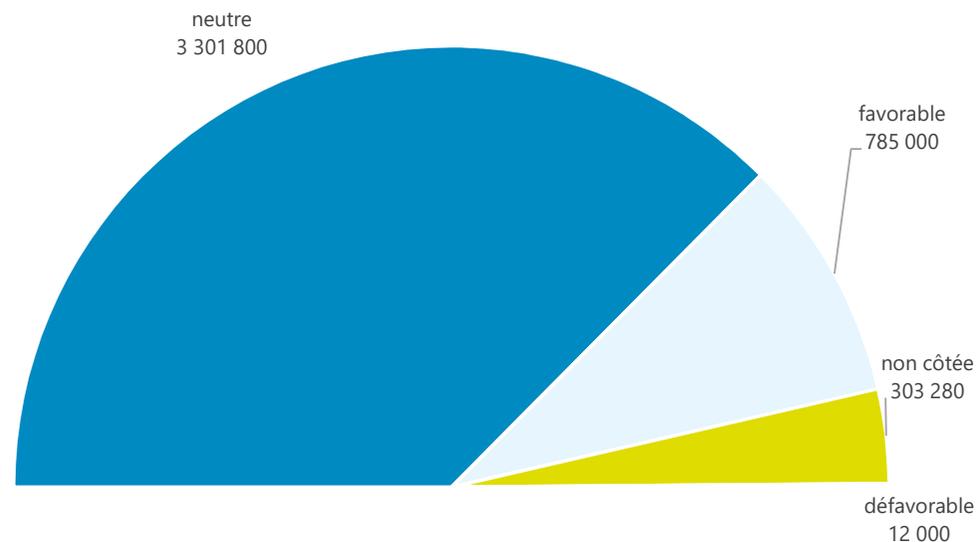
Axe 1 : Atténuation du changement climatique

■ favorable ■ neutre ■ non cotée ■ défavorable



Axe 6 : Préservation de la biodiversité

■ neutre ■ favorable ■ non cotée ■ défavorable



En application de la méthode I4CE, nous aurions la répartition ci-dessus des dépenses réelles d'investissement du budget 2025 selon l'axe d'atténuation du climat et l'axe de la biodiversité





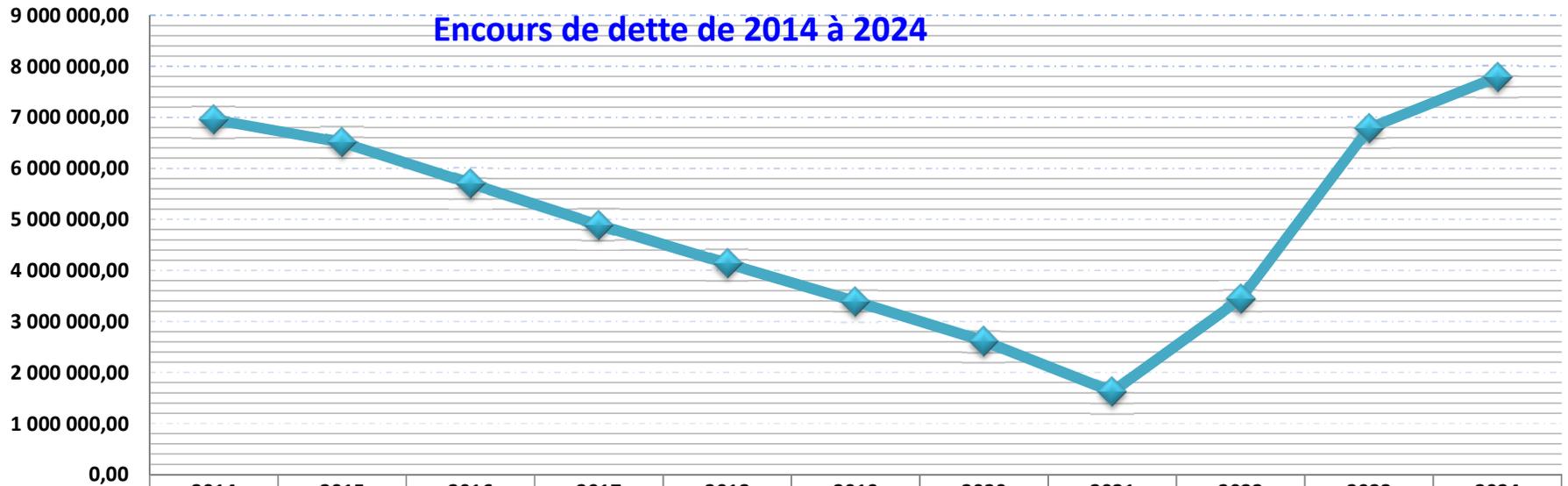
La dette communale



Conseil municipal - 4 décembre 2024

Evolution de l'encours de dette

Encours de dette de 2014 à 2024



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
◆ Encours de dette au 31/12/N	6 956 585,00	6 507 630,71	5 697 619,24	4 892 323,24	4 134 420,77	3 391 013,88	2 616 978,59	1 623 679,30	3 440 650,00	6 791 092,81	7 791 237,90



Etat de la dette

Nombre de prêts en cours au 1er janvier 2025 = 7 + 1 emprunt de 500 000 € en cours de consultation dont les conditions ne sont pas connus à la date

- 5 prêts à taux fixe variant de 1,10% sur 20 ans à 4,85% sur 20 ans
- 2 prêts à taux variable basés sur le taux du livret A

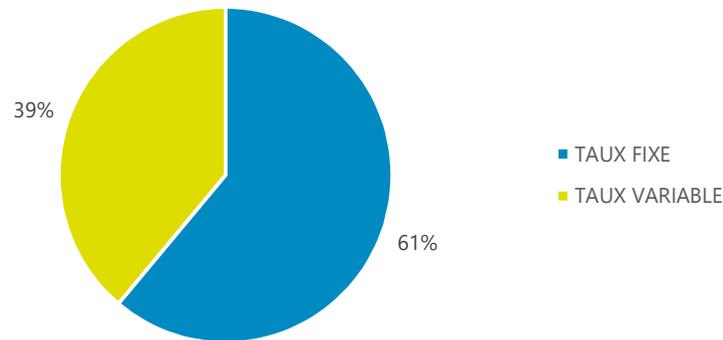
La commune n'a pas contracté de prêt « à taux structuré »

Encours de dette au 1^{er}/01/2025 pour une population de 12 582 habitants :

- Pour mémoire, 6 791 092,81€ en 2024, soit 540 € par habitant(12 572 habitants)
- 7 791 237,90 €, soit **619€** par habitant (moyenne nationale 2022 : 820 € par habitant pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants)

Le montant des intérêts remboursés sur 2025 est estimé à 180 000 €, intérêts courus non échus inclus

ENCOURS AU 01/01/2025





L'évolution des finances communales

Conseil municipal - 4 décembre 2024

La rétro et prospective du budget principal de 2020-2027

La collectivité a travaillé sur la prospective financière qui intègre entre autres les hypothèses suivantes :

➤ Transferts pris en compte

- Intégration des frais de bâtiment du Briscope au sein du budget Ville en 2021
- Transfert de la compétence « mobilités » au 1^{er} juillet 2021 à la CCVG et au 1^{er} janvier 2022 au SYTRAL
- Intégration des services de la Petite enfance au sein du budget Ville en 2022
- Transfert de l'éclairage public au SIGERLy au 1^{er} janvier 2023
- Réintégration de la compétence politique de la ville au 1^{er} octobre 2024

➤ Côté dépenses

- Pour la masse salariale à compter de 2025 : intégration du GVT / hausse des cotisations CNRACL de 4 points et des mouvements RH
- Intégration de l'adhésion au Sytral à compter de septembre 2022 avec une participation en tant qu'employeur à 0,80% puis 1,1% en 2023, 1,15% en 2024, 1,3% en 2025, 1,5% en 2026, et 1,8 en 2027
- Création d'une Maison des Jeunes et de la Culture
- Fiscalisation de la contribution au SMAGGA à compter de 2024
- Un retour à un niveau moins élevé de l'inflation en 2025

➤ Côté recettes

- Le maintien de la dotation globale de fonctionnement à compter de 2024 pour 183 k€
- La suppression de la taxe d'habitation à compter de 2021 et son remplacement par la part départementale de taxe foncière
- Une hausse du produit fiscal « ménages » de 3,5% en 2025, 2026 et 2027
- La revalorisation de la DSC de 200 k€ en 2025
- Pas de hausse de taux communaux



La prospective du budget principal de 2020-2027

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 936	14 551	15 563	16 810	16 390	16 619	16 806	17 082
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors intérêts dette	12 199	12 633	14 030	14 628	15 302	15 325	15 543	15 765
EPARGNE DE GESTION (1-2 = A)	1 737	1 918	1 533	2 182	1 088	1 294	1 263	1 317
intérêts de la dette	53	47	34	75	159	180	314	365
EPARGNE BRUTE	1 684	1 871	1 499	2 107	929	1 114	949	952
remboursement du capital de dette	736	993	633	700	500	600	788	899
EPARGNE NETTE	948	878	866	1 407	429	514	161	53



La prospective consolidée de 2020-2027

	2020 (CA)	2021 (CA)	2022 (CA)	2023 (CA)	2024 (CA SIMULE)	2025	2026	2027
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 021	14 779	15 751	17 128	16 649	16 936	17 127	17 410
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors intérêts dette	12 160	12 849	14 189	14 939	15 516	15 600	15 823	16 057
EPARGNE DE GESTION (1-2 = A)	1 861	1 930	1 562	2 189	1 133	1 336	1 304	1 353
intérêts de la dette	53	47	34	75	159	180	314	366
EPARGNE BRUTE	1 808	1 883	1 528	2 114	974	1 156	990	986
remboursement du capital de dette	736	993	633	700	500	600	788	900
EPARGNE NETTE	1 072	890	895	1 414	474	556	202	87



Détail des projets d'investissement 2020-2025

Opérations diverses : 7 333 k€ dont

- Les projets réalisés 2020-2023 :
 - Chaufferie bois sur le secteur Jean Moulin : 949 k€
 - Travaux d'accessibilité handicap : 122 k€
 - Extension du local de la police municipale : 321 k€
- Les projets réalisés sur la durée de la mandature 2020-2025 :
 - Travaux d'eaux pluviales : 1 069k€
 - Acquisitions foncières : 1 666 k€
 - Vidéoprotection : 463 k€
- Les projets à réaliser en fin de mandat 2024-2025 :
 - La rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville 1 500 k€ dont 933k€ entre 2020 et 2025 (solde sur 2026 avec fin des travaux sur 1^{er} trimestre)
 - L'optimisation des systèmes de chauffage et d'énergie 415 k€
 - La maîtrise d'œuvre de la rénovation de la salle du Garon : 36 k€
 - Rénovation énergétique école maternelle Lassagne : 1 378 k€

Social / Education / Enfance : 7 516 k€ dont

- Les projets réalisés 2020-2023 :
 - La réhabilitation du groupe scolaire Jean Moulin dont le coût total est estimé à 6 800 k€ dont 6 600 k€ sur le mandat
 - Réflexion sur l'évolution de nos groupes scolaires
 - Fin du renouvellement urbain sur les Pérouses : coût total d'opération : 400 k€ dont 116 k€ sur le mandat
- Les projets à réaliser en fin de mandat 2024-2025 :
 - La végétalisation des cours écoles de Fournion : 418k€
 - Les études sur la végétalisation des cours d'écoles du groupe scolaire Jacques Cartier et maternelle Lassagne : 60k€ (projet global estimé à 660 k€)



Détail des projets d'investissement 2020-2025

Opérations récurrentes : 6 187k€ dont

- Les projets réalisés sur la durée de la mandature :
 - Matériel, mobilier, signalétique : 1 576 k€
 - Entretien de bâtiments : 1 510 k€
 - Informatique : 870 k€
 - Eclairage public : 331 k€
 - Véhicules : 735 k€
 - Entretien de parkings : 268 k€
 - Espaces verts : 246 k€

Sport : 3 401 k€ dont

- Les projets réalisés 2020-2023 :
 - Plaine des sports sur le stade Minssieux : 2 448 k€ incluant la création d'un préau sportif, d'un terrain de football synthétique, la réfection des locaux du football et des courts de tennis
 - Création d'un skate parc : 533 k€
 - Réfection des terrains de pétanque : 92 k€
- Les projets à réaliser en fin de mandat 2024-2025 :
 - Aménagement rive gauche Stade Minssieux 13 k€ (à finaliser pour 2026)
 - Extension du Bri'sport : phase étude programmation 32k€ (pas de montant défini pour le projet)



Détail des projets d'investissement 2020-2025

Culture / animation / vie associative : 1 078 k€ dont

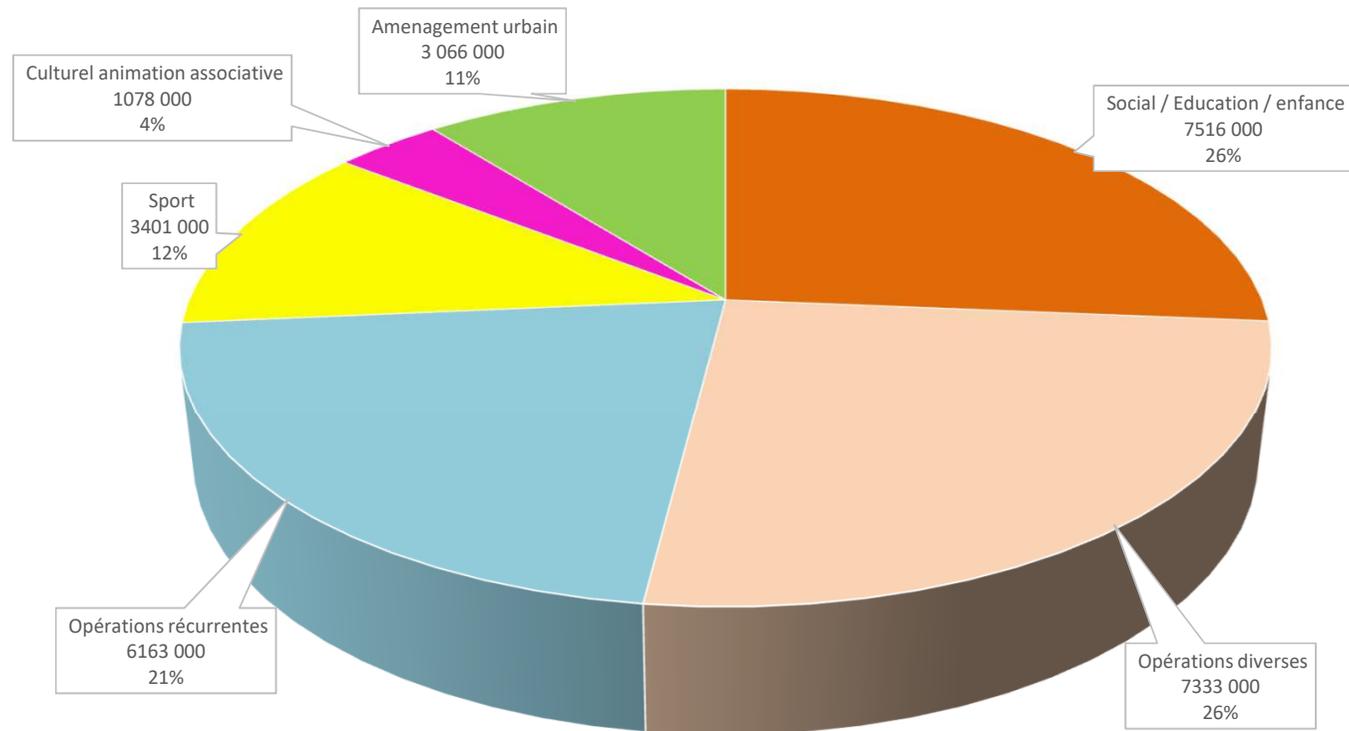
- Les projets réalisés 2020-2023 :
 - Réaménagement de la médiathèque : 660 k€
 - Réaménagement de l'espace Chauliac : 113 k€
- Les projets à réaliser 2024-2025 :
 - Réaménagement de l'espace scénique Briscope 262 k€

Aménagements urbains : 3 066 k€ dont

- Les projets réalisés 2020-2023 :
 - Cheminements doux : 335 k€
 - Passage du couvent : 250k€
 - Traitements des îlots de chaleur : 358 k€
- Les projets réalisés à long terme 2024-2025 :
 - Parc urbain secteur « stade blanc » : 1 116 k€
 - Aménagement de la rue Paul Bovier Lapierre : 59 k€
- Les projets réalisés tout au long de la mandature:
 - Aménagement du quartier de la gare : 339 k€ sans aménagement de la venelle plutôt sur 2026



Le plan pluriannuel d'investissement 2020-2025



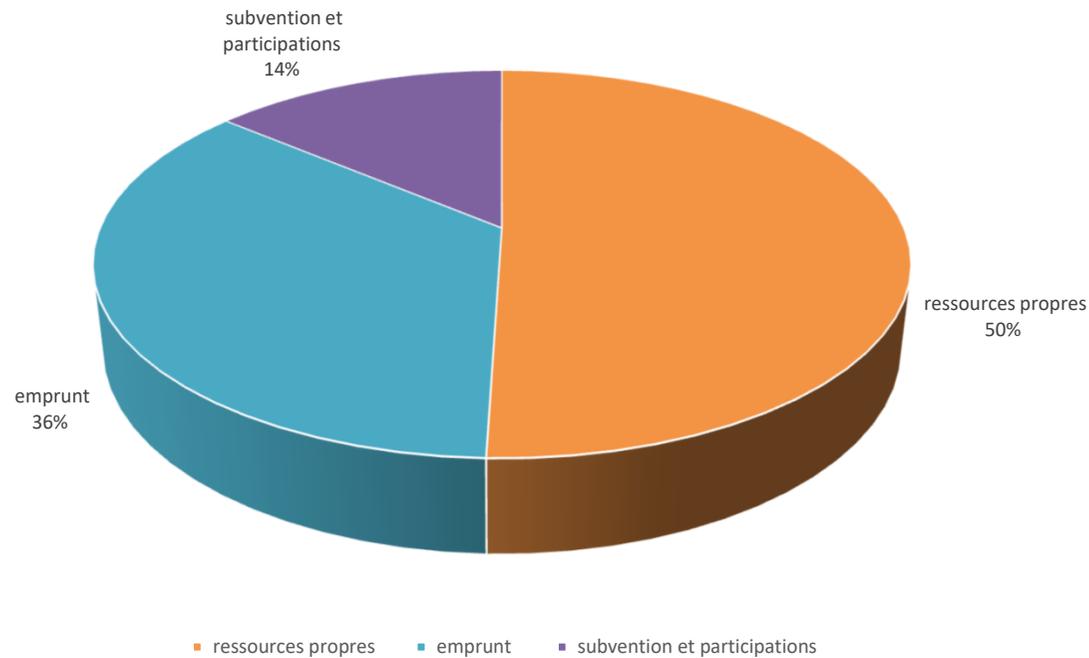
■ Social / Education / enfance ■ Opérations diverses ■ Opérations récurrentes ■ Sport ■ Culturel animation associative ■ Aménagement urbain ■ Social et enfance

➤ Entre 2020 et 2025 les investissements s'élèvent à environ 28,5 millions d'euros



Conseil municipal - 4 décembre 2024

Le financement des investissements 2020 -2025



Soit un besoin d'emprunt s'élevant à 10,2 millions d'euros ce qui conduirait en fin de mandat à un endettement à 744 € par habitant (encours moyen par habitant pour les communes de 10 000 et 20 000 habitants s'élève à plus de 810 € aujourd'hui), pour un encours de dette estimé à 9 370 000 €



La prospective consolidée de 2020-2027 intégrant les investissements

	2020 (CA)	2021 (CA)	2022 (CA)	2023 (CA)	2024 (CA SIMULE)	2025	2026	2027
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 021	14 779	15 751	17 128	16 649	16 936	17 127	17 410
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors intérêts dette	12 160	12 849	14 189	14 939	15 516	15 600	15 823	16 057
EPARGNE DE GESTION (1-2 = A)	1 861	1 930	1 562	2 189	1 133	1 336	1 304	1 353
intérêts de la dette	53	47	34	75	159	180	314	366
EPARGNE BRUTE	1 808	1 883	1 528	2 114	974	1 156	990	986
remboursement du capital de dette	736	993	633	700	500	600	788	900
EPARGNE NETTE	1 072	890	895	1 414	474	556	202	87
dépenses d'investissement	2 424	3 300	5 540	7 206	4 872	5 408	3 505	3 505
recettes d'investissement	5 330	6 335	4 799	3 879	4 824	3 526	2 470	2 323
dépenses d'investissement -recettes d'investissement	-2 906	-3 035	741	3 327	48	1 882	1 035	1 182
emprunt	0	0	2 500	2 723	1 500	2 178	1 776	1 834

